

AVIS DE LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE

Le Comité exécutif de l'Ordre des ingénieurs du Québec a pris acte de l'engagement écrit par lequel Jean-François L'Archevêque (ex-membre no 130194) a consenti à limiter ses activités professionnelles dans le domaine de la protection incendie (conception détaillée et devis de performance).

Monsieur L'Archevêque, dont le domicile professionnel était situé à Montréal, province de Québec, s'est engagé à ne plus exercer dans ce domaine le 18 janvier 2016. Depuis cette date, il n'est plus autorisé à y exercer des activités.

